



## **DELEGATION LOCALE DES VOSGES**

### **Arrêté n° 497/2018/DDT modifiant la Commission locale d'amélioration de l'habitat des Vosges**

**Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Délégué de l'Agence nationale de l'habitat dans le département des Vosges,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R 321-10 ;  
Vu le décret n°2017-831 du 05/05/2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°290/2017/DDT portant renouvellement de la Commission locale d'amélioration de l'habitat des Vosges;  
Vu le courriel du 24/05/2018 de la directrice de la Caisse d'allocations familiales des Vosges nommant un nouveau titulaire suite au départ du précédent ;  
Sur la proposition du délégué de l'Agence nationale de l'habitat dans le département des Vosges ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté fixant la composition de la Commission locale d'amélioration de l'habitat est modifié comme suit :

2 – 4 – Représentant de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social :

Nouveau titulaire représentant la Caisse d'allocations familiales des Vosges :

Madame VILLECHENOUX Nadine  
Caisse d'Allocations Familiales des Vosges  
30, chemin de la Belle au Bois Dormant  
88016 EPINAL CEDES 9

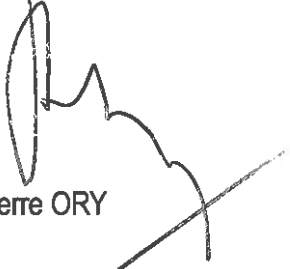
**Article 2 :**

Madame VILLECHENOUX Nadine est nommée pour la durée du mandat restant à courir des autres membres de la commission. Il est fixé à trois ans à compter de la signature de l'arrêté initial.

**Article 3 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à EPINAL, le **01 OCT. 2018**  
Le Préfet des Vosges,  
Délégué de l'Agence,

  
Pierre ORY